



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Vaucluse

Services de l'Etat en Vaucluse - DDT84
lieu-dit DDT - SPUR/DSAF
84905 AVIGNON CEDEX 09

Dossier suivi par : Olivier FABIANI

Objet : demande de permis de construire

A Avignon, le 05/05/2023

numéro : pc05422F0085

demandeur :

adresse du projet : Lieu-dit: La LONE 84800 ISLE SUR LA SORGUE
SAS CVP SUN 40 / THOMASSIN
ETIENNE

nature du projet : Parcs photovoltaïques

déposé en mairie le : 07/10/2022

reçu au service le : 05/04/2023

servitudes liées au projet : Hors espaces protégés -

Ce projet ne concerne aucun des espaces suivants : périmètre de protection de monument historique, secteur sauvegardé, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, site classé ou inscrit. Par conséquent, la consultation ou l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Par ailleurs, en application du décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage :

afin de dissimuler l'installation dans le grand paysage un masque végétal périphérique doit permettre de limiter les vues de la clôture depuis l'espace public. Celle-ci doit être invisible depuis l'extérieur de la propriété.

Il doit être composé d'essences variées et s'inspirer de la végétation existante sur les lieux.

L'architecte des Bâtiments de France

Laurence DAMIDAUX